



Transport d'animaux de compagnie: Un crash test le démontre, plus de sécurité avec des cages métalliques

Emmen/Berne, 7 juillet 2011. Il existe plusieurs systèmes de retenue et de transport pour la sécurité des quadrupèdes en voiture. Le TCS a soumis quelques dispositifs à un test comparatif. Conclusion: dans la discipline de la sécurité, les cages métalliques obtiennent les meilleurs résultats alors que les filets de séparation et couvertures de protection s'avèrent moins indiqués.

En transportant des chiens et des chats, il faut se préoccuper non seulement de la sécurité des animaux, mais aussi de celle des autres occupants de la voiture. Lors d'un freinage d'urgence, voire d'une collision, un animal non assuré est projeté à travers l'habitacle avec une force égale à plusieurs fois le poids de son corps. D'où un risque de blessure aussi bien pour le quadrupède, que pour les personnes assises dans le véhicule. Des crash-tests effectués avec des mannequins de chiens et de chats confirment ce constat de manière spectaculaire.

Le test comparatif du TCS portait sur une couverture de protection, une ceinture de sécurité pour chien, un filet et une grille de séparation ainsi que sur une cage de transport en plastique et une cage métallique fixée dans l'espace de chargement. La couverture de protection est certes le dispositif le moins cher, mais elle offre une protection insuffisante en cas d'accident. De plus, l'animal peut gambader librement dans l'habitacle. Constat semblable pour le filet de protection et le modèle bon marché de ceinture de sécurité pour chiens. Le second comporte divers fermetures en plastique qui ne résistent pas aux forces générées par une collision. Tel n'est pas le cas de la ceinture de sécurité dont la solidité a été vérifiée dans le cadre d'un essai de collision. Elle est certes plus chère et son utilisation est plus compliquée, mais, si elle est correctement mise, elle peut éviter le pire en cas d'accident.

Une grille de séparation protège dans une large mesure les occupants de la voiture contre les passagers quadrupèdes. Ce qui compte, c'est qu'elle soit solidement ancrée dans la voiture. Les cages de transport en plastique apportent un surcroît notable de sécurité, à condition qu'elles soient placées et fixées de manière optimale dans la voiture (dans l'espace de chargement, directement derrière le dossier de la banquette arrière). Les petites boîtes de transport (par exemple pour chats et petits chiens) doivent être posées sur le plancher derrière les dossiers des sièges avant. Un crash-test réalisé avec un mannequin de chat de quatre kilos à la vitesse de 50 km/h a révélé qu'il ne suffisait pas de fixer la boîte sur la banquette arrière avec la ceinture de sécurité. La fixation de la ceinture sur la boîte a été arrachée alors que la porte de la grille et le couvercle se sont rompus. La boîte a en outre violemment heurté le siège avant.

C'est incontestablement la cage de transport métallique qui offre le plus de sécurité aux humains comme à l'animal. Son solide ancrage dans la voiture résiste aux forces de la collision, si bien que l'animal est protégé de manière optimale. Seuls inconvénients: le prix assez élevé, qui peut varier entre 200 et 2'000 francs selon la taille et le modèle, et la perte permanente de place dans le coffre.

**Contact pour les médias**

Moreno Volpi, porte-parole du TCS, 022 417 27 16, 078 707 71 28, mvolpi@tcs.ch

Les photos du TCS sont sur **Flickr** (www.flickr.com/photos/touring_club/collections).

Les vidéos du TCS sont sur **Youtube** (www.youtube.com/tcs).

Les résultats complets de l'analyse peuvent être téléchargés sur www.presetcs.ch

Transports d'animaux: prescriptions légales

L'ordonnance fédérale sur la protection des animaux exige depuis le 1^{er} septembre 2008 le respect de la dignité des animaux. Concrètement cela signifie que les animaux doivent disposer de suffisamment de place durant le transport, donc qu'on ne peut pas les enfermer dans une cage trop exigüe.

Selon loi sur la circulation routière (LCR), qui considère les animaux comme un chargement, ceux-ci doivent être placés de manière à ce qu'ils ne menacent ou ne gênent personne et qu'ils ne peuvent pas tomber.

Voyager avec des animaux à l'étranger

Pour voyager avec un animal en Europe, il est indispensable de se munir d'un passeport pour animaux de compagnie reconnu par l'UE. De plus, les chiens et les chats doivent être munis d'une puce électronique depuis le 2 juillet 2011. Faute d'une attestation d'un vaccin antirabique, l'animal sera de toute manière refoulé à la frontière. Divers pays imposent des conditions supplémentaires comme la preuve de la présence d'anticorps contre la rage (la dite détermination Titer) et d'un traitement préalable contre le ténia et les tiques. Quelques pays interdisent l'importation de certaines races de chiens. Avant de partir en voyage avec son favori quadrupède, il vaut dans tous les cas la peine de s'informer auprès de l'Office vétérinaire fédéral sur les conditions d'entrée actuelles (www.bvet.admin.ch).